



## Le mot du Président

Notre activité suit le rythme scolaire, cette rentrée, la sixième nous oblige à nous retourner sur ces cinq saisons écoulées, mais aussi et surtout à envisager notre avenir.

Nous avons vécu 3 années de "maternelle". Nous avons mis en place les bases de notre association, nos réunions, cours de paléographie, nous avons appris à mieux nous connaître et nous estimer tout au long de nos réunions, de nos échanges, nous avons accueilli nos premiers sociétaires par correspondance, mis en place une feuille d'information mensuelle, nous avons adhéré aux organismes régionaux (CEGRA) et nationaux (Fédération Française de Généalogie)

La saison 2000/2001 fut notre première année de "primaire", notre C P. Je pense que nous l'avons réussi. En effet notre cercle d'adhérents s'est agrandi, plus de 150, le livre "Les noms des familles mauriennais" a connu un succès qui nous a agréablement surpris. Nous avons à notre disposition les CD de l'état civil de toute la Maurienne, et de la gabelle du sel de 1561. La création de notre site internet nous a permis de mieux nous faire connaître.

Cette année sera donc notre C.E. A vous de faire en sorte qu'elle soit réussie, il reste encore beaucoup à faire et de nombreux projets à réaliser: une exposition cet automne à St Jean de Maurienne, participation à des rencontres généalogiques régionales, mise en commun des dépouillements effectués, recensement des Mauriennais à l'étranger, terminer le recensement des monuments aux morts de la Maurienne, animer notre site internet, étoffer notre bulletin d'informations dans lequel vous pouvez vous exprimer.

La généalogie et tout ce qui s'y rattache est notre passion, à nous de la faire partager, c'est aussi le but de notre association.

## Compte rendu de réunions

Lundi 18 juin J.M. Dufreney

### Trois aspects de la mort autrefois.

#### 1 - Le testament :

\***solennel** : écrit par le testateur puis scellé devant témoins. Cette forme n'est en fait rencontrée que dans les milieux aisés.

\***nuncupatif** : dicté à un tiers le plus souvent notaire devant 7 témoins. C'est de loin le plus courant. son contenu est "normalisé" et se compose généralement des parties suivantes :

- identité et filiation du testateur
- état de santé
- dispositions funéraires qui comprennent le lieu de sépulture, les messes, le cortège, les legs pieux, le luminaire etc...
- dispositions patrimoniales avec héritiers particuliers et universels.

Il permet de connaître les enfants vivants et souvent des éléments de la famille élargie.

- identité des témoins, rarement dans l'entourage du testateur. Une même personne a pu faire plusieurs testaments au cours de sa vie, en fonction de sa situation familiale, surtout si elle est morte âgée. Très fréquent jusqu'en 1860, le testament ensuite peu à peu en déclin. Il est aussi plus difficile à situer dans le temps que le contrat de mariage, mais plus riche en informations.

#### 2 - La mortalité et l'attitude devant la mort.

La mort autrefois fait "partie de la vie". D'où une attitude très fataliste, fortement encouragée par la religion. La vie terrestre n'étant qu'un passage, seul compte l'au delà. Ainsi une "bonne mort" est une mort lente qui a laissé au futur défunt le temps de mettre en ordre ses affaires temporelles et spirituelles. La mort subite est donc particulièrement redoutée.

La mortalité, surtout infantile, est considérable. Pour 2 enfants qui naîtront, il n'y aura qu'un adulte.

Par exemple, parmi les 16 décès enregistrés à St Jean en juin, juillet, août, septembre 1769, aucun n'a plus de 5 ans. Jusqu'en 1900, d'une manière générale, on meurt avant tout "de jeunesse".

**REPRISE DES ACTIVITES**  
**Lundi 17 Septembre à 20 h 30**  
**Local habituel Salle polyvalente**  
**de Villargondran**

#### 3 - L'acte de décès.

C'est le moins riche des actes d'état civil. Dans les BMS, il peut être confondu avec l'acte de naissance. Dans ce cas, on trouve la mention "obiit" en marge.

Avant 1792 : l'origine, la filiation, l'âge (approximatif), la profession (rare), ne sont pas toujours mentionnés. Mais les renseignements sont souvent plus complets pour les dames, toujours fille ou femme de quelqu'un.

Après 1792, les lacunes ci dessus mentionnées sont le plus souvent comblées. Notons également que nous avons aussi maintenant à disposition 2 sources complémentaires, les NMD



et les BMS.

On trouvera aussi fréquemment dans les registres des transcriptions d'actes de décès de personnes originaires sous la forme de feuilles volantes que l'on pourra aisément photocopier.

Jean-Marc DUFRENEY

**Lundi 25 juin Réunion de bureau du C.A - J Duc**

## Orientations pour la rentrée

**Réunions** : - 1ère réunion le 17 septembre.

- Mettre un article dans la presse locale, afin d'informer les sociétaires, et inviter toutes les personnes débutantes ou non qui seraient intéressées par la généalogie.

- Garder le principe d'une réunion généalogique le 1er lundi de chaque mois, le 2ème lundi en fonction du nombre de débutants prévoir une réunion à leur intention.

- Le 3ème lundi réunion avec thème, préparée par un sociétaire.

**Paléographie**: Les cours reprendront le samedi 6 octobre avec le même professeur Mlle VIALLET professeur. Les cours comprenant tous les niveaux ne sont pas un obstacle pour ceux qui voudraient débiter cette année. Un questionnaire est envoyé aux sociétaires mauriennais pour connaître ceux qui sont intéressés. Prévoir durant la saison une séance d'héraldique

**Bulletin « Maurienne Infos »**: il est distribué à plus de 150 adhérents et une dizaine d'associations. Il faut « étoffer » le bulletin et son contenu, c'est à la fois un outil d'informations, et de travail, toutes les idées sont les bienvenues ainsi que les articles. Les principales rubriques sont animées par:

- Informatique, Internet (MICHEL – DUFRENEY)  
- Compte rendu des réunions (SALLE – BUFFAZ – CHIOSO – N. DUC)

- qui fait quoi ? (DUFRENEY)

- Entraide, recherche (J. DUC)

- page d'histoire (DEQUIER)

- listes patronymiques (MICHEL – SOUBIRAN) pour figurer sur internet, demander l'autorisation à l'auteur, faire un modèle sur papier et disquette pour distribuer aux nouveaux en septembre. Prévoir un tirage papier du listing des patronymes pour mise à disposition des adhérents

- conférences, exposés du 3ème lundi, une commission: (MICHEL – DUFRENEY – DEQUIER – SALLE) est chargée de recueillir toutes les conférences des 3ème lundi qui ont été faites. afin d'envisager d'en faire un recueil.

- Recherches à l'étranger (GRANGE)

- Cahiers généalogiques – Ascendance – (SOUBIRAN)

- Rédaction, mise en page du bulletin (J DUC)

- Diffusion (J VANONI)

**Plaquette de présentation** concernant l'activité de notre association a mettre en forme et rééditer pour la rentrée

**Cotisation**: actuellement elle est de 80 francs le C.A propose 15 euros (soit 98 f 39).

**Monuments aux morts**. nous continuons le relevé des monuments aux morts de la Maurienne M. SALLE se propose d'enregistrer les relevés fournis par les sociétaires, et DUC de les centraliser et les transmettre sur Internet à Mémorial GenWeb.

**Gestion des CD Rom**. Nous avons pratiquement à disposition des adhérents tout l'Etat Civil des villages de Maurienne, et la

consigne du sel de 1561 en Maurienne (DUC)

### Livres

- les noms de famille mauriennais (DEQUIER)

- Collection de Maurienne Généalogie depuis le N° 1 (DUC)

- Fascicules concernant la traduction des expressions trouvées dans les B.M.S en latin (DUC)

**Exposition** de Maurienne Généalogie il a été décidé d'organiser une exposition à St Jean de Maurienne à partir du 27 Octobre, salle J L Barraut pendant une semaine. Vous pouvez déjà penser aux documents, archives, photos anciennes, arbres généalogiques que vous pourrez fournir. (commission: VANONI – SALLE – CHIOSO – CHEVALLIER GASPARINI – DUC –)

## ENTRAIDE

**N° 2049**: M. Duc 10, rue du bourneau 73300 Villargondran

Afin de répertorier les « **erreurs** » les « **manquants** » les « **doublons** » les « **parties illisibles** » (mais attention seulement si cela provient d'une mauvaise qualité de reproduction) sur les CD de l'Etat Civil, il serait souhaitable que tous ceux qui ont travaillé sur ces CD et notamment ceux qui font du dépouillement me signalent ce qu'ils ont trouvé d'anormal.

Merci d'avance, j'espère qu'ainsi nous pourrions avec l'aide des Archives Départementales combler quelques lacunes.

De même, pour ceux qui font le dépouillement, même partiel des cantons, il serait souhaitable qu'ils me fassent parvenir un état de ce que contient le CD: (Dates extrêmes N, M, D localités)

Mme Personnaz Cherche N, M, D de St Etienne de Cuines de 1725 et 1740

## C'est vous qui le dites

### Célébration des mariages

Lu dans le livre de Yann Grandeau, « *du 1er Vendémiaire an VII (22 septembre 1798) au 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) la loi exigeait de célébrer les mariages au chef-lieu du canton* ».

Mme C Personnaz

### A propos des minutes notariales

Suite à l'article paru dans le n° 45 concernant la série 6 E.

Pour Bessans, des actes (ventes de biens, testaments ou codicilles) sont dressés par des notaires de Lanslebourg et de Bonneval évidemment, mais aussi de: St Michel de Maurienne – St Jean de Maurienne – Bourg St Maurice – Séez – Suse et bien entendu Turin...

Pour Termignon, on trouve des actes des notaires de Beaufort en Tarentaise.

F Tracq

## FORUM REGIONAL de la GENEALOGIE

(organisé par le Cercle Généalogique de l'Ain)

Samedi 29 et Dimanche 30 septembre

BOURG en BRESSE (salle des fêtes)

Samedi 14 h/19h Dimanche 9h30/18h

Echange, ateliers, visite stand, expos